

Processus de désignation pour les postes vacants au 1^{er} juillet 2022

Membres parents

Les postes qui seront à pourvoir au 1^{er} juillet 2022 sont ceux des représentants des districts 1 et 5. Tous les parents membres du comité de parents recevront le 15 mars 2022 la procédure et le formulaire pour soumettre leur candidature dans l'un ou l'autre de ces districts.

Le parent d'un élève qui répond aux [critères d'éligibilité](#) a jusqu'au 6 avril 2022 pour soumettre sa candidature.

Membres du personnel

Les postes qui seront à pouvoir au 1^{er} juillet 2022 sont ceux des représentants du personnel enseignant, du personnel d'encadrement et du personnel d'encadrement non-votant. Tous les membres du personnel de ces deux catégories siégeant au conseil d'établissement de leur école ou centre recevront le 15 mars 2022 la procédure et le formulaire pour poser leur candidature pour l'un ou l'autre de ces postes.

Le membre du personnel qui répond aux [critères d'éligibilité](#) a jusqu'au 6 avril 2022 pour soumettre sa candidature.

Membres représentants de la communauté

Les postes qui seront à pouvoir au 1^{er} juillet 2022 sont ceux des représentants des deux milieux suivants :

- ✓ gestion des ressources financières, comptables ou matérielles
- ✓ municipal, de la santé, des services sociaux ou des affaires
- ✓ 18 à 35 ans

La procédure et le formulaire pour poser une candidature seront disponibles sur cette page.

Le représentant de la communauté qui répond aux [critères d'éligibilité](#) a jusqu'au 9 mai 2022 pour soumettre sa candidature.